

Envoyé en préfecture le 29/01/2024 Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID: 057-245700695-20240123-D2024_04_SI-AR

DECISION 2024-04

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2255LTRC notifié le 31 octobre 2022, concernant le levé topographique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la CCCE, conclu avec l'entreprise GROUPE ELABOR à 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, pour un montant de 143 900,00 € H.T. au détail quantitatif estimatif, soit 172 680,00 € T.T.C.

Vu l'article 1.3 du CCAP du marché susvisé permettant au pouvoir adjudicateur de confier au titulaire du marché en application des articles L.2122-1 et R.2127-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1:

Le marché de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires au marché de levé topographique des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la CCCE, est conclu le 23 janvier 2024 avec l'entreprise GROUPE ELABOR à 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, et ce pour un montant de 60 000,00 € H.T. au détail quantitatif estimatif, soit 72 000,00 € T.T.C.

Article 2:

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 janvier 2024

Le Président Michel PAQUET

Décisions Pershécation sur le vite de la CCCE, le 0 6 ADUT 2024